



SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE LA DIVES

fondée en 1922

INSTRUCTIONS DE COURSE

Régate du Méridien – Samedi 8 juillet 2023

1. DÉPART

- 1.1 La zone de départ sera située aux environs de la DI (voir §3 Parcours)
- 1.2 Pour prévenir les bateaux que la course ou séquence de courses commencera bientôt, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore dès que la ligne sera mouillée
- 1.3 La ligne sera matérialisée à son extrémité tribord par le pavillon Orange arboré par le Bateau Comité et à son extrémité bâbord par la marque fonction du parcours (voir §3 Parcours)
- 1.4 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ au signal de départ et qu'il est identifié, le Comité de Course pourra donner son numéro de voile par VHF et il devra repasser la ligne de départ
- 1.5 Le départ de la course sera donné en application de la RCV 26 avec signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ, par pavillons et à la VHF. Le pavillon d'avertissement sera le pavillon de la SRD
- 1.6 Un bateau qui ne prendra pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS (Did Not Start)

2. ARRIVEE

- 2.1 La ligne d'arrivée se situera entre un pavillon Bleu arboré par le Bateau Comité et la marque fonction du parcours (voir §3 Parcours)
- 2.2 Si le Comité de Course est absent quand un bateau finit, le bateau devra déclarer au Comité de Course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable
- 2.3 Les bateaux ne finissant pas 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours seront classés DNF (Did Not Finish). Un bateau classé DNF recevra les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini, plus un point



SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE LA DIVES

fondée en 1922

3. PARCOURS

Le parcours à effectuer sera rappelé lors du briefing en mer.

Départ	A environ 0,3 MN à l'Est de la DI Entre pavillon Orange au Bateau Comité et bouée conique jaune
Parcours construit	Virer en laissant à BABORD une bouée cylindrique jaune mouillée sur le méridien de Greenwich au large de Villers à environ 300m des bouées d'interdiction à la navigation, soit environ 600m du rivage
Arrivée	A environ 0,3 MN à l'Est de la DI Entre pavillon Bleu au Bateau Comité et bouée conique jaune

- 3.1 En cas de réduction de parcours, une arrivée pourra être faite à l'une des marques du parcours. L'arrivée sera jugée entre la marque laissée du côté initialement prévu et le Bateau Comité arborant un pavillon Bleu. Le Comité de Course confirmera, si possible, ces indications par VHF
- 3.2 Si par la suite, le Comité de Course décide d'interrompre la course, il le signalera par un message VHF. Le dernier pointage officiel sera alors pris en compte comme ordre d'arrivée

4. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 4.1. Canal VHF : 06
- 4.2. Le Bateau Comité sera identifié comme suit : semi-rigide « Maxime II » de marque Vanguard et de modèle 520T immatriculé AY C34848 D
- 4.3. Pour contrôle, les émargements seront faits par appel VHF de chaque bateau au Bateau Comité en préalable au lancement de la course. Tout changement d'équipage par rapport à celui figurant sur la fiche d'inscription devra alors être signalé
- 4.4. Les bateaux devront signaler leur abandon de la course ou leur départ vers un autre port en se présentant au Bateau Comité ou en le contactant par VHF
- 4.5. Le port du gilet de sauvetage sera rendu obligatoire par l'envoi du pavillon Y au Bateau Comité. Le non-respect de cette disposition entraînera la disqualification automatique du bateau
- 4.6. Les participants devront respecter les règles sanitaires en vigueur les jours de l'épreuve, à leur bord et lors des manifestations accompagnant les régates
- 4.7. Les déchets devront être gardés à bord des bateaux participants



SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE LA DIVES

fondée en 1922

5. ARBITRAGE

Président du Comité de Course : Franz Bouvet

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire veuillez contacter le Comité d'Organisation :

La Société des Régates de la Dives
Port Guillaume de Dives – Cabourg – Houlgate
Quai Bernard Magne
14160 Dives-sur-mer

06 85 31 39 91 / 06 32 11 34 53

contact@srd-yachtclub.com

www.srd-yachtclub.fr




SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE LA DIVES


fondée en 1922

Annexe 1 Rappel des pavillons

Orange  : parcours mouillé et procédure de départ à suivre, marque de départ au Bateau Comité

1 ou 2 ou 3  : n° du parcours à effectuer

D  : présence de marque de dégagement sur parcours côtier


Vert  : marque de dégagement à contourner en la laissant à TRIBORD

SRD  : signal d'avertissement

P  : signal préparatoire

Bleu  : marque d'arrivée au Bateau Comité

S  sur H  : interruption de course

Y  : port du gilet obligatoire